

Echanges sur le remboursement du préservatif

Initiative intéressante, les préservatifs lubrifiés Eden sont désormais remboursés en taille standard et XL. Aucune indication sur les parfums, hélas.

Prescription par médecin ou sage-femme. Info à faire passer à vos collègues et pharmaciens préférés pour qu'ils fassent des stocks.

L'hiver s'annonce froid, alors autant se réchauffer comme on peu, vu le prix du fioul.

2 Arrêté du 21 novembre 2018 portant inscription du préservatif masculin lubrifié EDEN des Laboratoires MAJORELLE au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037646724&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 21 novembre 2018 portant modification de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les sages-femmes sont autorisées à prescrire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037646731&dateTexte=&categorieLien=id>

Avis relatif à la tarification du préservatif masculin lubrifié EDEN visé à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037647732&dateTexte=&categorieLien=id>

La prescription du préservatif, faut vraiment pas être net pour penser à ça.

Prévention VIH pour ceux qui n'ont pas d'argent et qui donc préfère (ou sont obligés de ...) prendre des risques ??

C'est pas sur les préservatifs que je discute :-)

C'est sur le côté prescription médicale. Sérieux on a que ça à foutre de prescrire des capotes ? Quelle contre indication, quels effets secondaires qui justifierait notre expertise ?

On voit déjà assez de trucs bidons et inutiles comme ça.

La gratuité à la pharmacie tout simplement, sans avis médical, aurait du sens.

Imagine que les gens soient attachés à ça et qu'ils ne nous consultent que pour ça, imagine d'un point de vue médico économique le coût pour la société ? Combien de préservatifs gratuits représente une consultation chez le médecin ?

On donne des pilules du lendemain sans avis médical mais pas des préservatifs ? Combien n'y accéderons pas car ils ne veulent pas aller voir un médecin pour la prescription ? Pire les gens sans mutuelle perdront de l'argent à aller voir un médecin pour un préservatif remboursé....

Je maintiens : décision lamentable. Qu'on donne, point barre. Pitié ne demandez pas aux gens de consulter un médecin pour pouvoir tirer un coup.

La contraception hormonale est remboursée, le DIU est remboursé, c'est logique que le préservatif aussi soit remboursé surtout s'il contribue à réduire le risque d'IVG et celui de transmission d'IST.

En effet, et le parallèle avec la pilule du lendemain est très judicieux. Alors qu'il est plus que discutable de "déléguer" aux pharmaciens la vaccination anti-grippe, leur déléguer la gestion des capotes aurait du être naturel, d'autant qu'ils les ont en distributeurs en extérieur assez souvent.

Petite différence :

La contraception hormonale est dangereuse (thrombophlébite cérébrale chez une patiente de 45 ans très récemment) et a un certain nombre de contre-indications -> une prescription fait sens. Le DIU nécessite un acte technique pour la pose et a des contre-indications / effets indésirables : une prescription fait sens.

Les préservatifs (remboursent -il aussi le féminin ?) n'ont pas d'autre contre-indication que les allergies éventuelles. Elles peuvent tout à fait être gérées par le patient et/ou pharmacien -> la prescription n'est pas utile.

Sauf à vouloir limiter la quantité, ce que le pharmacien pouvait faire directement, je ne vois pas non plus l'utilité de demander une prescription pour la prise en charge..

Cela me paraît d'ailleurs plus logique que les préservatifs soient remboursés que les contraceptifs. Contrairement au VIH, la grossesse n'est pas une maladie.

Vous Prescrivez à quelle dose?

Au moins 5 / semaine en traitement d'attaque puis 2 ou 3 par semaine en fonction de l'âge, du poids et de la créat. Si je sens des problème d'observance, j'envoie en éducation thérapeutique :-)

D'accord aussi. Je ne vois pas de sens à une prescription médicale de préservatifs. Quel est le rôle du médecin là-dedans ? Le pharmacien avait toute sa place pour les délivrer.

A la rigueur qu'ils fournissent en préservatifs féminins et masculins les cabinets/centres de santé/maisons médicales de soins premiers/ infirmerie scolaire/médecine du travail ou universitaire pour qu'il y ait en stock à donner afin de donner du poids à un travail de prévention et d'éducation à la santé : cela aurait du sens.

Et pour quelles raisons la décision n'a pas été prise lors de la période d'épidémie mortelle ?

Je pressens une dérive déjà qu'il y a pas mal de consultation dans mon secteur pour motif : boîte de paracétamol ; j'ai bien peur qu'à l'avenir on consulte pour boîte de paracétamol et boîte de préservatifs car vous comprenez doc si je passe par vous c'est remboursé.....
